

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 JUIN 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

Compte de Gestion 2006

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 juin 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 22 juin 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 juillet 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 7 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mai deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD*, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

* Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 D 00, le procès-verbal de la séance du 3 mai 2007, le compte rendu des actes administratifs, le dossier 07 D 01)

Avaient donné procuration :

Madame DESCHAMPS à Madame FUCHS
*Madame RICHARD à Madame ALLARD
Monsieur AUDURIER à Madame GENDRON
Monsieur HAÏAT à Monsieur BERLIE
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur CHARREAU à Monsieur PIVERT
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Madame MARGOT-MALARD

OBJET : COMPTES DE GESTION 2006

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Trésorier Principal (Comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le Compte Administratif, celle du Trésorier Principal dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil Municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal déclare que les Comptes de Gestion dressés, pour les Budgets Ville et Assainissement, pour l'exercice 2006, par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

En ce qui concerne le Budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile, la différence entre le résultat de clôture du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2006 provient :

- Pour la Section d'Investissement : de la prise en compte, dans le résultat du Compte de Gestion, des différentes affectations partielles des excédents de la Section d'Exploitation en réserve de compensation (mouvement non budgétaire) pour un montant de 32 958,24 €.
- Pour la Section d'Exploitation : le Compte de Gestion reprend, en résultat de clôture, le cumul 2004 : 64 255,95 € et le résultat 2005 : 13 599,72 €, soit un total de 77 855,67 €. Lors du vote du Budget 2006, la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (D.D.A.S.S.) a modifié le résultat 2004 en affectant la somme de 34 255,95 € en réserve de compensation, ramenant ainsi le résultat 2004 à 30 000 € repris au Budget Primitif 2006. Les résultats du Compte de Gestion ne tiennent pas compte de ces modifications qui seront régularisées par Monsieur le Trésorier au cours de l'exercice 2007.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2005)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice (2006)	Résultat de clôture (2006)
1- Budget Principal				
• Investissement	- 2 661 385,90		4 611 313,48	1 949 927,58
• Fonctionnement	8 577 829,74	7 101 723,28	6 493 388,94	7 969 495,40
Total 1	5 916 443,84	7 101 723,28	11 104 702,42	9 919 422,98
2 - Budgets Annexes à caractère administratif				
Service de Soins Infirmiers à Domicile				
• Investissement	39 191,31		- 1 220,62	37 970,69
• Fonctionnement	77 855,67		- 8 697,08	69 158,59
Total 2	117 046,98		- 9 917,70	107 129,28
3 - Budgets Annexes à caractère industriel / commercial				
Service de l'Assainissement				
• Investissement	22 358,66		382 245,22	404 603,88
• Fonctionnement	22 859,88	13 453,24	83 330,49	92 737,13
Total 3	45 218,54	13 453,24	465 575,71	497 341,01
TOTAL GENERAL	6 078 709,36	7 115 176,52	11 560 360,43	10 523 893,27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPTE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Pour le Maire,

Le 1^{er} Maire-Adjoint,

Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Rc 02

Roselle CROS

